



## **DECHETTERIE POUR PROFESSIONNELS**

### **DEROGATIONS**

- Vous êtes un particulier et vous ne possédez qu'un véhicule d'une hauteur supérieure à 1,90 m pour aller en déchetterie ?
  - o Pour obtenir une carte d'accès, veuillez vous adresser à la Communauté de Communes 20 Route de Suzon 33830 BELIN-BELIET
  - o Il vous sera alors demandé la carte grise qui doit être à votre nom et vous devrez présenter un certificat de votre employeur justifiant que vous n'êtes ni artisan ni professionnel.
  
- Vous êtes un professionnel et vous ne disposez que de votre véhicule professionnel pour vider vos déchets personnels ?
  - o Pour obtenir une carte d'accès (renouvelable tous les ans), veuillez vous adresser à la Communauté de Communes 20 Route de Suzon 33830 BELIN-BELIET
  - o Vous aurez alors à signer une convention,
  - o Vous aurez à nous fournir la carte grise de votre véhicule utilitaire
  - o Vous pourrez alors déposer les quantités maximales suivantes par an et par déchet.
    - DIB : 200 kg
    - Bois : 130 kg
    - Déchets verts : 405 kg
    - Gravats : 208 kg
    - DMS : 11 kg

En cas de dépassement de ces quantités, une facturation vous sera alors adressée.